

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 octobre 2014, à vingt heures trente à la mairie de Meslay-du-Maine, sous la présidence de Madame Noëlle LAUNAY, maire.

Étaient présents : Mme LAUNAY, Maire, Mrs POULAIN, BORDIER, BOULAY, Mme TAUNAS, adjoints, Mr GASCOIN, Mmes HERVÉ, CHEVALIER, MOREAU, Mr BRAULT, Mme BRUNEAU, Mr VEILLÉ (arrivé 21 heures), Mmes PICHEREAU, MONNERET, Mrs GOUAS, BIDAUD, Mme BOURDAIS, Mr BOUTIN, Mme BERTHELOT, Mrs MOULIN, ABAFOUR, Mme JARDIN.

Excusée : Mme GAUTIER.

Secrétaire : Mr BOUTIN.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2014

Ce point est ajourné.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Compte-rendu de la commission « Urbanisme et Environnement » du 6 octobre 2014
- Compte-rendu de la commission « Aménagement rural et urbain » du 6 octobre 2014
- Tarifs atelier du Centre Social avec intervenant

DÉCISIONS DU MAIRE

N°2014 – 023 : d'acceptation d'un devis de l'entreprise DUBRAY-ANGOT de Meslay-du-Maine pour les travaux de peintures concernant le hall d'entrée, le hall coin cuisine, la douche à l'étage et le bureau du D.G.S pour un montant de 3 741.32 € HT.

BUDGET FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

INFORMATION SUR LE CALENDRIER BUDGETAIRE

Une commission finances se tiendra le 23 octobre prochain. Un point sur les différents budgets y sera présenté, ainsi qu'une prospection à 5 ans, qui correspond à la durée approximative du mandat. Cette prospection sera présentée à la réunion du Conseil Municipal du mois de novembre.

En décembre se tiendra le D.O.B (Débat d'Orientation Budgétaire) qui permettra de déterminer les grandes lignes des dossiers que les élus voudront voir mener à bien.

Fin janvier ou début février, les budgets primitifs de chaque budget devront être votés. Cela nécessite également que l'instruction des dossiers de demandes de subvention soit bouclée.

L'idée de ce calendrier resserré est de pouvoir bénéficier d'une durée d'exercice comptable plus longue après une année un peu tronquée par les échéances électorales.

PERSONNEL ET SERVICES

PRIME DE FIN D'ANNEE 2014

Une prime de fin d'année est versée depuis plusieurs années aux agents communaux. Pour 2013, cette prime versée aux agents titulaires et non titulaires avec les salaires du mois de novembre était d'un montant net de 1 050 € (1 030 € pour 2012) pour les agents à temps complet et calculée sur cette base, proportionnellement au temps de travail pour les agents à temps non complet. Sont également concernés par cette prime les agents sous contrat, à temps complet ou à temps non-complet.

Les années précédentes, le montant est calculé de la manière suivante : prime de l'année N + inflation N+1 (0.9%) = environ 1 060 €.

Monsieur BOUTIN demande si cette prime est versée de façon systématique à tous les agents.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de cette prime pour l'année 2014 à 1 060 € net.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DE LA COMMISSION « AMENAGEMENT RURAL ET URBAIN » DU 22 SEPTEMBRE 2014

Membres présents : Pierre BORDIER, Philippe CHESNAIS, Sonia BERTHELOT, Maryse TAUNAIS, Olivier MOULIN et Nicole CHEVALIER

Etaient excusés : Christian BOULAY – Maurice GASCOIN

Secrétaire de séance : Sonia BERTHELOT

1- Visite des ateliers municipaux

Les membres de la commission constatent que le site des ateliers municipaux est peu sécurisé : côté de la station d'épuration de Perrault, le passage de personnes à pied est possible et côté ancienne clinique vétérinaire, l'accès de véhicules peut se faire facilement.

Nécessité de mettre en sécurité le site des ateliers municipaux pour protéger les locaux, le matériel et les véhicules des services techniques.

Propositions des membres de la commission :

- ✓ côté ancienne clinique vétérinaire : pose d'une clôture verte semi-rigide de 2m de hauteur environ dans la limite de propriété jusqu'au ruisseau (vérifier le droit de passage avec l'ancienne clinique vétérinaire). Réalisable par les services techniques.
- ✓ côté site Perrault à proximité de la station d'épuration et communauté de communes : pose d'une clôture barbelée avec des fils très rapprochés le long du ruisseau pour éviter passage des personnes.
- ✓ au niveau du portail : M. CHESNAIS propose de rajouter 2 pattes soudées afin de poser un cadenas côté portail interne

A noter que les travaux d'aménagement intérieur du site ont démarré.

2- Extension de réseau eau pluviale - Chemin de la Touche

Suite à l'enrobé du chemin piétonnier entre le parking des immeubles collectifs et le chemin de la Touche, le garage de Mme HUET est régulièrement inondé. Un particulier ne doit pas recevoir les

eaux publiques.

Deux propositions :

✓ Proposition 1 - à proximité de la chicane du chemin piétonnier : pose d'un piège à eau en travers de l'allée et création d'un réseau dans la partie enherbée avec un tuyau de 160 mm de diamètre en partant du point regard à environ 40cm de profondeur pour rejoindre le réseau à 80 cm. On repart à contre pente. Si cette 1ère solution est efficace, proposition la moins coûteuse.

✓ Proposition 2 - pose d'un piège à eau devant le garage de Mme HUET jusqu'au poteau électrique à côté de chez Mr MARTEAU. Avant tout vérifier si le réseau fonctionne bien (passage caméra)

La commission propose de retenir la proposition N°1.

3- Aménagement impasse des Lilas :

L'aménagement de l'impasse des Lilas est demandé par M. JAGUELIN, qui a déposé à la mairie une pétition signée de M. BOULOT, M. BOURDAIS et de lui-même. Historiquement, cette impasse appartenait à M. JAGUELIN, qui en a fait don à la commune il y a une dizaine d'années. L'impasse fait donc désormais partie du domaine communal.

Les membres de la commission se rendent impasse des Lilas, qui représente une superficie d'environ 500m². Cette impasse est empierrée et dessert 7 garages et les propriétés de Mrs BOURDAIS et BOULOT.

M. JAGUELIN appuie sa demande d'enrobé de l'impasse par un mauvais entretien (présence récurrente de mauvaises herbes) et un empierrement irrégulier de l'impasse.

Il faut retenir qu'un réseau d'eau pluviale de petit diamètre passe sur le domaine privé. (propriétés BOULOT- PEU – FOUCAULT-GUILLOUX) pour rejoindre la rue des Cèdres. Si la commune apporte des modifications sur cette impasse et que des problèmes apparaissent sur le réseau pluvial, la commune serait obligée de refaire le réseau.

La proposition des membres de la commission est de rencontrer l'ensemble des riverains pour comprendre le fonctionnement du réseau d'eau pluviale avant d'effectuer des travaux, de réempierrer le haut du chemin et de veiller à l'entretien et l'empierrement régulier.

Monsieur Rémi VEILLÉ arrive à la séance du Conseil Municipal.

4- Lavoir de « Pont-Passe »

Réalisation d'une liaison piétonne sur la droite du lavoir afin d'accéder à l'espace vert en contre-bas du lotissement de Dioré.

Constat :

- présence d'un fossé et d'un busage eaux pluviales non sécurisé (procéder à la mise en place de 2 tiges verticales de sécurité à l'entrée de la buse)
- aménagement d'une lisse de protection au-dessus de la buse d'évacuation
- calage du talus par un enrochement
- déterminé les limites exactes de propriété (rencontre prévue avec Mr FOUQUENET le 29 Septembre)

5- Avenue de l'hôtel de ville :

Les bornes situées dans cette allée ont fait l'objet de vandalisme.

Il y a lieu de :

- ✓ remplacer les bornes existantes par 4 candélabres identiques à ceux qui ont été posés à la résidence du Parc juste à côté pour rester dans la continuité
- ✓ procéder à la mise en sécurité des bornes et éclairage enterrés sans aucun

démantèlement

Le devis globale avec démantèlement s'élève à : 7 793.38 € H.T.

L'installation des candélabres est de : 5 821.93 € H.T. Ce nouveau mode d'éclairage génère une économie d'entretien de 13 points lumineux (à raison de 29 € par point lumineux selon les précisions apportées par Monsieur BORDIER).

La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des travaux évoqués et sollicite l'avis du conseil municipal.

Le **Conseil Municipal valide** la proposition N°1 concernant l'extension de réseau d'eaux pluviales situé Chemin de La Touche.

Concernant l'aménagement de l'Impasse des Lilas, le **Conseil Municipal décide** de ne pas procéder à la mise en œuvre d'un nouveau revêtement qui pourrait générer des inconvénients dans la gestion des eaux pluviales et des dépenses importantes. Par contre, **il est convenu que la commune procède à un entretien beaucoup plus régulier de l'impasse.**

Le **Conseil Municipal décide** de faire procéder aux modifications de l'éclairage public de l'Avenue de l'Hôtel de Ville sans procéder au démantèlement des câblages existant dans la configuration actuelle. Cette opération se monterait alors à 5 821.93 € HT. Elle serait inscrite au budget primitif 2015.

La commission se réunit une nouvelle fois le 6 octobre, pour évoquer notamment les aménagements aux abords de la nouvelle Gendarmerie et du futur Centre Incendie et de Secours.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « AMENAGEMENT RURAL ET URBAIN » DU 6 OCTOBRE 2014

Membres présents : Pierre BORDIER, Philippe CHESNAIS, Sonia BERTHELOT, Maryse TAUNAI, Olivier MOULIN et Nicole CHEVALIER

Etaient excusés : Maurice GASCOIN

Secrétaire de séance : Sonia BERTHELOT

1- Lotissement Moulin à vent N°2

Travaux réalisés : enrobé, trottoirs, espaces verts

Travaux restant à réaliser : marquage au sol après identification: des allées piétonnes, des places de stationnement, des passages piétons et de la signalétique imposée. La réalisation de ces travaux sont prévues dans les prochaines semaines.

Pour ralentir la vitesse de circulation des véhicules, il a été envisagé de poser des écluses rue des 4 vents. Un test avec des balliroad a été effectué et il semble difficile de mettre en place ce système notamment pour l'entrée des riverains. Il n'est pas non plus possible de poser un plateau puisque pas d'appui possible sur bordures.

Pour délimiter les allées piétonnes, des bornes seront posées.

Aménagements paysagers :

- Côté route d'Arquenay : allée piétonne réalisée en arène granitique et il est prévu de planter prochainement une haie de tilleuls à 8m du bord de la chaussée.
- Dans le lotissement : alternance de bandes engazonnées (réalisées) et de bandes paysagères (à planter).

2- Cheminement piéton et voirie aux abords de la nouvelle gendarmerie et du centre d'incendie et de secours

Les membres de la commission se rendent sur le site pour apprécier le cheminement piéton et voirie aux abords de la nouvelle gendarmerie et du centre d'incendie et de secours.

Propositions des membres de la commission :

1- en prolongement de l'existant après chez M. et Mme MASSÉ Maurice, **création de bordures et trottoirs** d'environ 2m de large jusqu'aux accès gendarmerie. Il est nécessaire de garder à terme une largeur de chaussée de 5,5m.

2- au niveau du parking de la gendarmerie (entrée et sortie différenciées) : **pose d'une écluse** dans l'axe entre l'entrée et la sortie de la gendarmerie, qui garantira un rétrécissement et donc une diminution de la vitesse des véhicules empruntant la route d'Arquenay (prévoir l'empattement pour le passage des machines agricoles)

3- **pose d'un passage piéton** au milieu de l'écluse pour rejoindre l'allée piétonne située en face. Nécessité de remettre en état l'allée piétonne coté lotissement Moulin à Vent suite aux travaux gendarmerie.

4- **pose de candélabres côté gendarmerie** – éclairage à envisager jusqu'au passage piéton (candélabres de même type que ceux posés dans le lotissement Moulin à Vent N°2), les fourreaux sont installés.

Il serait souhaitable qu'un bureau d'étude réalise une esquisse pour se représenter cet aménagement piéton. Il sera sûrement nécessaire d'envisager l'implantation d'un passage piéton au niveau du début de la route d'Arquenay avant la rue des tilleuls pour garantir un cheminement sécurisé des piétons.

Le **Conseil Municipal décide** de faire appel à un cabinet d'étude pour travailler à ces aménagements sur la base des propositions de la commission. **Monsieur BOULAY**, adjoint en charge des travaux précise qu'il serait bon d'élargir l'emprise objet de l'étude et de réaliser ensuite les travaux par tranche selon le rythme d'urbanisation et des besoins d'aménagements du secteur. Le SDEGM sera également sollicité pour l'éclairage public.

3-Cimetière :

Les membres de la commission visitent le cimetière pour apprécier les travaux réalisés sous les anciens mandats et les travaux restant à réaliser.

La réfection des allées du cimetière en arène granitique ainsi que le réseau d'eaux pluviales ont démarré en 2011, se sont poursuivis en 2012. Une troisième tranche était prévue en 2013, mais n'a pas été réalisée. Des murs menaçants ont été restaurés et une entrée avec portail et portillon et un parking ont été créés dans le bas du cimetière.

Le plan général du cimetière est présenté au **Conseil Municipal**.

Propositions des membres :

- à l'entrée du cimetière, pour l'accès aux monuments aux morts notamment pour les personnes à mobilités réduites, refaire la montée en béton désactivé ou sable ciment suivie d'une allée de 3m de large (sans bordure) en arène granitique jusqu'au 2ème parterre (environ 50m²)

- réalisation de la 3ème tranche de réfection des allées du bas du cimetière (souhaitable pour 2015) :

➤ pour l'allée du bas entre les 2 entrées, réalisation d'une allée en bicouche ou arène granitique et remontée du réseau d'eaux pluviales jusqu'à l'allée «5 primevère »

➤ pour le reste des allées, réalisation en arène granitique.

- pose de panneaux signalétiques pour indiquer le parking du bas du cimetière à l'entrée de la rue

de L'épautre coté rue de la Providence (parking méconnu du public afin de réduire le stationnement dangereux dans le virage rue de la Providence)

Madame le Maire précise qu'elle souhaite conserver l'arène granitique pour l'ensemble des revêtements des allées du cimetière, dans un souci de cohérence d'aspect et de gestion des eaux pluviales. Le **Conseil Municipal**, dans son ensemble, **approuve** cette proposition. Le reste des aménagements proposés par la commission sont validés par le **Conseil Municipal**.

En marge de ce point, l'éventualité de la mise en sens unique du Boulevard de la Providence est évoquée. Il conviendra certainement d'élargir le périmètre d'étude pour éviter de créer d'autres inconvénients de circulation ou de sécurité à cette éventuelle décision.

4- Achat d'un véhicule électrique :

Comme envisagé lors du conseil municipal du 18/09/14, les membres de la commission en concertation avec les services techniques proposent de retenir l'option d'un achat d'un véhicule utilitaire électrique simple de type « kangoo ».

Madame le Maire charge la commission « aménagement rural et urbain » d'étudier les différents choix possibles de véhicule électriques.

Madame le Maire évoque la visite de représentants d'ERDF qui a proposé un véhicule en prêt pour 15 jours. Le Conseil municipal valide le principe de faire un essai dans le cadre d'un prêt, notamment pour vérifier l'autonomie de ce type de véhicule et sa compatibilité avec les activités des services municipaux.

En marge de ce point, **Madame MONNERET** précise qu'il conviendra, dans nos futurs aménagements urbains, et notamment de parkings, de prévoir au moins les fourreaux permettant le passage des alimentations des bornes de rechargement des véhicules électriques.

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE CHEMIN LONGEANT L'HIPPODROME

Madame le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et son avis sur ce dossier. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les résultats de l'enquête et la future aliénation du chemin.

Le rapport est présenté aux élus par Madame le Maire.

La question de la visibilité et de la sécurité sur la route reliant les 2 portions de chemins de chaque côté de la route reliant Meslay-du-Maine à Saint-Denis-du-Maine est posée par les élus. Monsieur BORDIER, adjoint, précise que cette jonction sur la route est d'une longueur d'environ 40 mètres et que la visibilité à cet endroit est très bonne.

Il est demandé à ce que les haies existantes ou à créer dans le cadre de cette opération soit protégée dans le futur P.L.U (Plan Local d'Urbanisme).

- **Vu** la délibération en date du 11 juillet 2014 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural compris entre, au nord les parcelles cadastrées section B n°124, section B n°117, section B n°116, section B n°217 et section B n°60, et au sud les parcelles cadastrées section AK n°55, B n°349, B n°351, B n°291, B n°128 et B n°129 pour partie,
- **Vu** les plans,
- **Vu** la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière
- **Vu** le décret n°89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière

- **Vu** l'article L 161.1 et R 161.2 du Code de la Voirie Routière,
 - **Vu** les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation, l'ouverture, redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux
 - **Vu** le déroulement de l'enquête publique qui s'est tenue du 6 au 20 septembre 2014,
 - **Vu** le rapport d'enquête publique rendu ce jour par Madame le Commissaire Enquêteur,
 - **Vu** l'avis favorable au projet du commissaire enquêteur,
- **Considérant** que l'aliénation d'une portion du chemin classé permettra l'agrandissement du centre d'entraînement hippique, élément important de la vie économique locale, et de l'image de la Ville de Meslay-du-Maine,
 - **Considérant** qu'un itinéraire de substitution sera créé depuis le chemin pédestre « La Chesnaie » jusqu'à celui de « la Cropte »,
 - **Considérant** que la création de l'itinéraire de substitution telle que présentée à l'enquête publique rétablit la continuité de l'itinéraire,
 - **Considérant** que l'itinéraire de substitution sera créé avant l'aliénation de la portion du chemin « Meslay-la Cropte »,

Le **Conseil Municipal**, après s'être fait présenté le rapport du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, **émet à l'unanimité un avis favorable au projet** d'aliénation du chemin objet de l'enquête.

En marge de ce point, Monsieur GASCOIN demande s'il est possible de réglementer l'accès des quads sur ce type de chemin. La question sera étudiée.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

La modification à apporter au règlement concerne l'emprise au sol des cavurnes.

En effet, les dimensions extérieures des cavurnes sont de 0,60 m sur 0,60 m pour la 1ère tranche et de 0,50 m sur 0,50 m pour la seconde tranche (art 11 page 8).

Il avait alors été convenu lors de l'élaboration du règlement l'article suivant : « Sur les cavurnes, un monument de 0,80 m maximum de hauteur est autorisé avec une emprise au sol de 0,60 m sur 0,60 m pour la 1ère tranche de cavurnes et de 0,50 m sur 0,50 m pour la 2ème tranches et suivantes » (art 63 p 24-25).

Or, par souci d'harmonisation, il conviendrait que l'emprise au sol des cavurnes soit de 0,60 m sur 0,60 m pour l'ensemble des tranches.

Il s'agit donc de supprimer dans l'art 63 « et de 0,50 m sur 0,50 m par la 2ème tranche et suivantes ».

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **adopte** la modification au règlement du cimetière telle que présentée ci-dessus.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 05315214B1003 – PARTICIPATION EXTENSION DE RESEAU

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été accordé en juillet 2013 pour la division d'un terrain en 2 parcelles constructibles à l'arrière de la ferme de DIORE.

Cet aménagement suppose des extensions de réseau. Il a été précisé au pétitionnaire au moment de l'accord du CU que la commune se réservait le droit de facturer tout ou partie du coût de ces extensions de réseaux.

Le **Conseil Municipal**, par délibération de juillet 2013, avait décidé de demander au pétitionnaire le remboursement du coût d'extension du réseau d'électricité facturé par ERDF à la commune, soit 1 676.20 € HT.

Depuis, au moment du dépôt du permis de construire, ERDF a actualisé le coût de l'extension de réseau qui se monte maintenant à 2 018.50 € HT.

Il convient de délibérer pour actualiser ou non la demande de remboursement du coût de l'extension du réseau.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** de porter le montant du remboursement de l'extension de réseau dans le cadre du projet de construction lié au permis de construire N° PC 05315214B1003 à la somme de 2 018.50 € HT.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA VAIGE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Par courrier reçu le 26 septembre dernier, le Syndicat du Bassin de la Vaige nous a transmis pour présentation au Conseil Municipal, son rapport d'activité 2013 et son compte administratif 2013.

Ces documents ont été joints à la note accompagnant la convocation à la réunion du Conseil Municipal.

Le **Conseil Municipal**, après s'être fait notamment communiquer par Monsieur BORDIER, délégué titulaire au syndicat, le montant des participations de chaque commune adhérente (15 739 € par an pour Meslay-du-Maine), **prend acte** du rapport d'activité et du compte administratif 2013 du syndicat du bassin de la Vaige.

RAPPORT DE LA COMMISSION « URBANISME ET ENVIRONNEMENT » DU 6 OCTOBRE 2014

Membres présents : Pierre BORDIER, Sonia BERTHELOT, Maryse TAUNAIS, responsable de la commission, Philippe CHESNAIS responsable des services techniques et Matthieu LAMBERT directeur général des services

Etaient excusés : Noëlle LAUNAY, Jean-Marc POULAIN, Michaël GOUAS, Nicole CHEVALIER, Huguette GAUTIER et Rodolphe ABAFOUR,

Secrétaire de séance : Maryse TAUNAIS

Ordre du jour :

- ✓ Lotissement du Moulin à Vent 1 – 2 vente de parcelle et de terrain, entretien des espaces communs
- ✓ Lotissement du Moulin à Vent 3 : indemnisation sur terrain générant des surcoûts, réflexions sur l'orientation des parcelles et de leur accès

Moulin à Vent 1 :

Vente de la parcelle n° 20 de 994 m² avec accès en drapeau – les membres de la commission étudie la demande de futurs acquéreurs de ne pas faire l'investissement de cet accès au prix de 42 € TTC du m² comme terrain constructible – Il n'y a pas d'autre accès possible à la parcelle, à l'arrière de celle-ci le terrain est une réserve foncière pour le passage de futurs réseaux et d'un bassin d'orage.

L'accès actuel à la parcelle représente une superficie de 192,61 m² (longueur 32,59 m x 5,91 de large)

3 propositions sont étudiées :

- la commune conserve l'accès et en assure l'entretien (empierrement ≈ 1 500 € + 2 000 € ≈ de terrassement)
- maintenir le prix de vente de 42 €/m²
- vendre à 50 % du prix de vente soit 21 €/m² et n'assurons plus l'entretien annuel du chemin

Les membres de la commission proposent au conseil municipal de vendre l'accès à 50 % du prix de vente de la parcelle soit 21 €/m² et de rendre cette partie de terrain inconstructible.

Moulin à Vent 2 :

Quelques espaces communs et terre-plein ne donnent pas satisfaction par endroit, la décision a été prise, dans un premier temps, de retirer la bâche en coco afin que les végétaux « géranium » couvre-sols se développent plus facilement étant donné que la bâche ne se désagrège pas naturellement comme initialement prévue.

Par ailleurs les dents creuses seront densifiées et nettoyées.

Demande d'acquisition d'un ancien accès situé entre ces deux parcelles (surface 52 m² au prix de 300 €)

Pour rester dans une même logique la commission propose au conseil municipal de vendre à 50 % du prix de vente d'origine et de rendre cette partie de terrain inconstructible. Cette proposition sera faite aux deux potentiels riverains.

Moulin à Vent 3 : Aménagement fait en 2012

Demandes d'indemnisations sur terrain générant des surcoûts de fondations. Il s'agit des lots n° 20 et 24

Une comparaison est faite avec le levé topo de l'entreprise CHAZE et le cabinet ZUBER (M. Maillard) sur les terrains impactés par du déblais-remblais et fouilles archéologiques avant et après travaux. Au vue du diagnostic archéologique et du levé topo seules les parcelles n° 16 – 17 et 19 s'avèrent impactées par du déblais-remblais et peuvent ainsi prétendre à une indemnisation de 1 300 €.

Les membres de la commission proposent au conseil municipal de ne retenir que les parcelles n° 16 – 17 et 19 pour une indemnisation éventuelle conformément au plan topo qui nous a été fourni.

Moulin à Vent 3 : Changement d'accès à la parcelle

Passage en revue de l'ensemble des accès de parcelles par rapport à l'exposition sud des constructions.

Il s'agit des lots n° 1 – 6 et 5 éventuellement

La parcelle n° 17 ne devra comporter qu'un seul accès.

L'avis de M. LE MANCQ sera recueilli sur les accès modifiés et si besoin de l'accord des co-lotis afin de procéder à la modification des accès du lotissement du Moulin à Vent 3.

Monsieur VEILLÉ précise que ce ne doit pas être à la commune de supporter les frais consécutifs au changement d'emplacement des accès, notamment si ceux-ci devaient générer des changements

d'emplacement d'arrivée de réseaux sur les parcelles concernées.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, étant précisé que **Monsieur VEILLÉ** n'a pas pris part au vote,

- **approuve** le rapport de la commission et l'ensemble de ses propositions ;
- précise qu'en aucun cas la commune ne prendra à sa charge les frais consécutifs (réseaux à déplacer par exemple) aux changements d'emplacements des accès.

SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

RENDEZ-VOUS DU 6 OCTOBRE AVEC LE SIAEP DE MESLAY OUEST

Le rendez-vous pris avec Monsieur LANGLOIS, président du SIAEP de Meslay ouest a pour objet de discuter de la répartition du coût de l'interconnexion avec le réseau d'Entrammes.

Monsieur POULAIN et Monsieur BORDIER font un compte-rendu de la rencontre au Conseil Municipal.

Dans le cadre du financement de l'interconnexion, la commune de Meslay-du-Maine a proposé une répartition de 1/3 pour Meslay Ville et 2/3 pour Meslay-Ouest.

Le SIAEP de Meslay-Ouest était plutôt sur une répartition à 50/50%.

Après déduction des subventions (40% + 7.5% de bonification si travaux réalisés dans le cadre d'une opération groupée), le montant à répartir serait d'environ 237 000 €

Cette répartition de coût sera discutée en réunion du syndicat le 13 octobre.

ENTRAMME n'a pas encore pris de décision dans cette affaire.

A cette réunion du 6 octobre, il a également été question d'une réflexion sur l'éventuel regroupement du SIAEP de Meslay-Ouest avec le service d'eau de la commune de Meslay-du-Maine dans le cadre du schéma directeur.

ENFANCE ET FAMILLE

TARIFS SOIREE « INCRUSTATION CINE »

Cette activité qui aborde les techniques de cinéma en permettant d'incruster les participants dans un film a été proposée dans le cadre des activités 11/13 ans cet hiver. C'est une activité que les intervenants (l'association « Feuilles en herbe » de Rennes) proposent régulièrement aux adultes et qui marche bien. Le résultat pourrait être projeté avant une projection ciné dans le cadre des actions culturelles de la Commune.

Lors du dernier comité de pilotage, celui-ci avait approuvé cette activité sans avoir débattu du tarif proposé aux participants.

- Cette activité peut concerner une dizaine de personnes. Le devis s'élève à 230 euros, pour une seule séance nécessaire à l'atelier.
- C'est une activité originale et peu commune : il faut donc que le tarif ne soit pas un frein aux inscriptions car les gens ne savent pas à quoi s'attendre.

Proposition du tarif de l'activité « incrustation vidéo » :

Quotient Familial	Proposition 1	Proposition 2 (pour la seule et unique séance organisée)
QF1 ≤ 750€	Gratuit	4 €
751€ ≤ QF2 ≤ 1000€	Gratuit	6 €
QF3 ≥ 1001€	Gratuit	8 €
Extérieur Meslay	Gratuit	10 €

TARIFS ATELIER THEMATIQUE CUISINE AVEC INTERVENANT REMUNERE

Une semaine thématique sur le sucre aura lieu du 13 au 17 octobre. Moïse DERVAL, maître pâtissier, très renommé sur Laval et responsable de 4 Boulangerie/Pâtisserie, participera à cette semaine en animant atelier « sucre ».

Sa prestation est de 100 euros tout compris (matières premières et ustensiles fournis)

Pour fixer les tarifs de cet atelier, il est proposé de reprendre la grille des tarifs que nous utilisons lorsque Mr Ulrich MEZIERE intervenait sur les ateliers cuisine le contexte est sensiblement le même.

La grille était la suivante :

CUISINE INITIATION GOURMANDE		
Tranche 1	≤750€	4€
Tranche 2	⇒751€ ≤1500€	6€
Tranche 3	⇒1501€	8€
Domiciliés hors Meslay		10€

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** d'adopter la grille tarifaire unique ci-dessous pour l'ensemble des ateliers proposés par le Centre Social bénéficiant de l'apport et de l'animation par un intervenant extérieur :

ATELIER THEMATIQUE PROPOSE PAR LE CENTRE SOCIAL AVEC INTERVENANT EXTERIEUR		
Tranche 1	≤750€	4€
Tranche 2	⇒751€ ≤1500€	6€
Tranche 3	⇒1501€	8€
Domiciliés hors Meslay		10€

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DESIGNATION CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Préfet nous a informés des changements concernant le nombre de conseillers communautaires.

Meslay aura 2 conseillers communautaires de plus. Il convient de procéder à leur élection par le Conseil Municipal, dans les conditions prévues à l'article L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROCES VERBAL :

Sous la présidence de Madame le maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de 2 conseillers communautaires.

1. Listes de candidats aux fonctions de conseillers communautaires

Le maire rappelle que les conseillers communautaires sont élus au scrutin secret de liste à un tour sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et présentant au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte des moyennes.

Il est précisé que cette élection doit avoir lieu avant le premier tour de l'élection municipale partielle de Ballée.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions de conseillers communautaires.

A l'issue de ce délai, Madame le maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

2. Résultats

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :....0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]22

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Maryse TAUNAIIS	22.....	Vingt-deux

3. Proclamation de l'élection des conseillers communautaires

Sont proclamés conseillers communautaires et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Maryse TAUNAIIS :

- Maryse TAUNAIIS
- Jacques BRAULT

4. Observations et réclamations

Néant.

PISCINE INTERCOMMUNALE

Après s'être fait présenter l'historique du dossier et les différents modes de financement possible, et avant la présentation de l'avant-projet définitif au vote du conseil communautaire lors d'une très prochaine session, le Conseil Municipal a statué en décembre 2013 sur le mode de financement de la piscine intercommunale, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ainsi, après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par 18 voix pour et un bulletin blanc, sur les 19 suffrages exprimés, **avait décidé** :

- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention de fonds de concours avec la communauté de communes du pays de Meslay-Grez formalisant l'engagement de la Ville de Meslay-du-Maine à participer financièrement à l'investissement de construction de la nouvelle piscine couverte intercommunale, pour un total de 554 000 €, selon le principe suivant :
 - 277 000 € de participation l'année de démarrage des travaux de construction
 - 277 000 € l'année suivante qui serait l'année d'achèvement des travaux
- de **consentir** à une participation annuelle au déficit de fonctionnement de la piscine par une diminution annuelle de l'attribution de compensation à hauteur de 101 000 €, ce montant s'entendant forfaitairement et figé dans la durée, à partir de l'année de mise en service de l'infrastructure. La première année de fonctionnement de la piscine, cette participation sera calculée au prorata-temporis selon la date d'ouverture
- de **conditionner** ces participations en fonctionnement et en investissement à :
 - la mise en place d'un comité de gestion chargé de la piscine qui serait composé de 5 élus communautaires et 3 élus de Meslay-du-Maine

- la mise en place d'une signalétique rappelant que la Ville de Meslay-du-Maine a participé à l'investissement et participe chaque année au fonctionnement de l'équipement
- de préciser que sa préférence va à une gestion déléguée par rapport à une gestion en régie directe.

A l'heure où les travaux vont prochainement débuter, et que par conséquent la commune va commencer à payer sa participation à l'investissement, le dossier est présentée à la nouvelle équipe municipale, notamment à la lumière d'une information concernant une réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le lundi 6 octobre.

Les résultats de l'appel d'offres ont conduit à déclarer 2 lots infructueux. Ces 2 lots ne sont pas bloquants pour le démarrage des travaux. L'enveloppe prévisionnelle semble respectée.

Prochaines étapes : choix du mode de gestion et du mode de chauffage.

Le démarrage des travaux de démolition interviendrait fin novembre – début décembre.

Le **Conseil Municipal souhaite** faire le premier versement de 277 000 € concernant l'investissement au démarrage des travaux de construction et non pas de démolition.

PROJET D'UNE ASSEMBLEE DU TERRITOIRE

Monsieur le Président de la CCPMG a émis le souhait de rassembler l'ensemble des élus du territoire pour discuter des grandes orientations à venir concernant notre organisation territoriale mutualisation, villes nouvelles...

Cette assemblée pourrait se tenir le 28 février 2015.

Il conviendra certainement de réfléchir au préalable au niveau des élus municipaux de la ville centre qui se doit de jouer un rôle prépondérant dans les orientations à venir.

COMMUNICATION ET PROMOTION

BULLETIN

Le prochain bulletin sera distribué à compter du 1er décembre prochain.

CALENDRIER DES ASSOCIATIONS

Une réunion va avoir lieu le 21/10 avec les présidents d'associations pour mesurer avec eux si le format de notre calendriers des associations leur convient. Nous envisageons notamment de ne plus couvrir l'année entière avec un calendrier, mais de le sortir pour une période de 6 mois.

A cette réunion, il sera également question des modalités de réservations de la salle et de l'utilisation des panneaux lumineux par les associations.

CEREMONIE DES VŒUX

Elle se tiendra le 9 janvier 2015. La présence des 23 conseillers municipaux est requise pour une présentation à la population meslinoise.

Le Conseil Municipal d'Enfants sera également présenté (élections le 16 octobre).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

VISITES A PREVOIR

- 2 entreprises :
 - Scierie VALLERAY : proposition du vendredi 24/10 vers 10 heures
 - Clinique équine : proposition sur un temps du midi ou un soir.
- Gendarmerie (date non calée à ce jour) et infrastructures sportives (samedi 8 novembre à partir de 9 heures – RDV en Mairie).
- Hippodrome, le jour d'une réunion où l'on pourrait demander à programmer le prix de la Ville de Meslay (printemps 2015) : « journée conjoints »

SALON D'AUTOMNE

Il est rappelé que cette année est le 10^{ème} anniversaire du Salon.

Le vernissage a lieu le dimanche 23 novembre à 17 heures.

Une conférence se tiendra le samedi 29 novembre à 14 heures au siège de la Communauté de Communes.

Cette année, la commune dote le Salon de 2 prix (1 de 200 € habituellement) :

- 200 € prix de la Ville de Meslay
- 300 € prix du 10^{ème} anniversaire.

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Calendrier

CM

Jeudi 20 novembre et jeudi 18 décembre

Manifestations et réunions :

- Commission urbanisme et environnement : lundi **6 octobre** à 14 heures
- Comité de pilotage piscine : lundi **6 octobre** à 14 heures
- Commission aménagement rural et urbain : lundi **6 octobre** à 16 heures.
- Commission culture : mardi **7 octobre** à 18 heures
- Carnaval des animaux : vendredi **10 octobre** à 20 h 30 à la salle socio.
- Assemblée Générale AMF : samedi **11 octobre**
- Ateliers D.O.O (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT : **13 octobre** à la CCPMG
- Commission vie associative : mardi **14 octobre** à 18 heures 30
- Election du CME : **16 octobre**
- Réunion associations pour leur calendrier : mardi **21 octobre** à 20 heures 30
- Conseil d'administration de la Maison de retraite : mercredi **22 octobre**
- Commission communication : jeudi **23 octobre** à 18 heures
- Commission finances : jeudi **23 octobre** à 18 heures.
- Meslay watts dans tes oreilles : vendredi **24 octobre** à 20 h 30 à la salle socio
- Commission affaires scolaires : lundi **3 novembre** à 18 heures
- Ateliers D.O.O (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT : **13 novembre** à la CCPMG
- Repas C.C.A.S : mercredi **19 novembre**
- Salon d'automne : du **23 novembre au 7 décembre**, hall de la Mairie
- Inauguration Pôle Santé : lundi **24 novembre** en soirée

- Salon des Maires : **25, 26 et 27 novembre** (contacts pris avec l'AMF pour organisation du transport commun)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le vendredi 10 octobre à 0 heures 25 minutes.